# Mas Saint-Pierre Luttopia

Dispositif intercalaire – bâti en dur



Date d'actualisation des données : Février 2024



## Présentation du projet

Dans le cadre de la résorption concertée du site des Archives Départementales entre octobre 2020 et mars 2021, Luttopia – collectif militant intervenant sur le site - a mis en place des solutions d'hébergement alternatives et solidaires, sous l'impulsion de l'Etat et en collaboration avec la Ville de Montpellier et les services d'action sociale. Le site intercalaire du Mas St Pierre, qui en fait partie, est composé d'un accueil de jour inconditionnel et d'un hébergement collectif; initialement pensé pour accueillir les personnes issues du squat des Archives.

- Financeurs: Ville, Fondation Abbé Pierre (FAP)
- Propriétaire (s) (foncier et bâti): SA3M
- Associations (opérateur et accompagnement social) : Luttopia

### Dates clés

Octobre 2020 : Mobilisation de l'Etat et de la municipalité, constitution de Luttopia en association et début du diagnostic social

**31 Mars 2021 :** Résorption prévue du squat « les Anciennes archives » (jour de fin de la trêve hivernale), à l'origine.

Juin 2021: Trois maisons sont attribuées à Luttopia sur l'avenue de Toulouse.

Septembre 2021 : Fermeture de 2 des 3 maisons (bâti défectueux).

**Févier 2022**: Ouverture du Mas Saint-Pierre en compensation, premier accueil dès le mois de mars (3 familles ukrainiennes).

4 juillet 2024 : Fin prévisionnelle du projet.

### LES MOYENS ALLOUES

# 1 500€/personne/an

## 13 500 €

de budget de **fonctionnement** financé par la Ville + un appui régulier du service espace vert de la Ville

## 40 000 €

de budget d'investissement fléchés par la Ville et la FAP

# 2 ETP salariés et des bénévoles ponctuels devenus 2 ETP bénévoles en 2024

A l'échelle des trois sites de Luttopia

## LE PUBLIC ACCUEILLI

**16** 

Personnes dont hébergées sur 2,5 ans, jamais plus que 14 en même temps



3 familles réfugiées Ukrainiennes (9 personnes sourdes et muettes) 6 personnes seules 1 couple de -25 ans

### **DUREE D'OUVERTURE DU SITE**

**2,5** ans

A l'origine, une convention de 18 mois prolongée d'un an

## LES SORTIES DU DISPOSITIF



1 famille en logement pérenne à Strasbourg, en emploi et en école spécialisée pour les enfants porteurs de handicap

1 couple sorti en CHRS, aujourd'hui dans un logement social autonome

1 sortie en CHRS pour -25 ans

# Orientations et principes directeurs

**Orientation**: Orientation directe (présentation à l'accueil de jour), d'autres associations ou partenaires sociaux (115, SIAO, ...).

**Contractualisation** : Code de conduite et règlement intérieur.

#### Partis pris (devoirs des résidents) :

- Une participation à hauteur de 50 € pour les familles (sous couvert de revenus).
- Obligation de scolarisation des enfants.

#### focus



# Périmètre de l'accompagnement

Médiation scolaire Insertion professionnelle Accompagnement social renforcé

#### **Partenariats**

Luttopia: Gestion et animation quotidienne du site. Accompagnement social à moyen ou long terme, visant à permettre

ou long terme, visant à permettre aux résidents de réintégrer le droit commun.

# Mas Saint-Pierre Luttopia

Dispositif intercalaire – bâti en dur



Date d'actualisation des données : Février 2024







#### LES FREINS RENCONTRES

- Une impulsion et un portage fort de la Préfecture de l'Hérault, à l'initiative du projet :
  - En prévision de la fermeture du squat en octobre 2020 (par la Ville) puis en mars 2021, le préfet a souhaité réfléchir à des sorties par le haut pour les résidents en lien avec Luttopia, intervenant de longue date sur le site « Les Anciennes Archives »;
  - Un groupe de travail a été installé, associant aux côtés de la Préfecture, la Ville de Montpellier, l'OFII et Luttopia, pour coconstruire le projet;
  - Un diagnostic social, porté par Luttopia, a pu être engagé pour préparer les sorties du squat sur une période de 6 mois.
- Le maintien d'un lien de confiance entre résidents et travailleurs sociaux, favorisé par la continuité de l'accompagnement porté par Luttopia.
  - Luttopia, collectif militant accompagnant les résidents du squat, s'est constitué en association au moment de l'évacuation du site des archives. Ce nouveau statut a permis à l'association de signer une convention temporaire, de prendre en charge la réalisation des diagnostics sociaux et de se positionner comme association gestionnaire du dispositif intercalaire du Mas Saint-Pierre.
- Des moyens renforcés sur le diagnostic social et une forte mobilisation de la Préfecture pour préparer les sorties du squat :
  - 2 assistantes sociales du CCAS sont venues appuyer le travail conduit par les équipes bénévoles de Luttopia pour identifier les situations de ruptures de droits, les freins et les potentiels leviers pour favoriser l'accès à l'hébergement et au logement;
  - Le préfet a accepté de réétudier certains dossiers au regard du droit au séjour de certains résidents - Luttopia avait bénéficié d'un appui technique et juridique avant l'envoi des dossiers à la Préfecture.
- Une forte proactivité de la Ville de Montpellier déterminant dans le dialogue autour du site :
  - Le service cohésion sociale de la Ville s'est positionné comme facilitateur entre l'association (et sa gestion d'urgences, temporalité courte de l'accompagnement des familles) et le propriétaire du site, SA3M (et ses contraintes de disponibilité, de processus internes pour répondre à une requête).
- Une animation de Luttopia ayant garanti l'installation d'une dynamique collective et d'un climat social favorable sur le site, ce qui a permis de faciliter la cohabitation de publics de nationalités et cultures différentes.
- ♣ Il n'y a eu aucun retour en squat sur ce dispositif.
- + Un effet « apprentissage » de l'expérience qui permet d'imaginer sa mise à l'échelle sur le territoire.

- Trois familles Ukrainiennes ont été accueillies dans l'urgence, à l'ouverture du site. Ce qui devait être un accueil temporaire de 2 semaines (phase 2 du plan d'urgence de l'Etat, accueil des familles dans des solutions transitoires de courte durée) s'est pérennisé (phase 3, situation pérenne). Une des familles est toujours hébergée sur le site et ce depuis 2 ans, et son accompagnement se fait à ressources constantes pour Luttopia. De plus, ces trois familles (9 personnes) sont sourdes et muettes, ce qui présente un enjeu de taille pour leur accompagnement.
- Un projet porté par une association de militants en pleine structuration, qui a dû faire face à des enjeux de ressources humaines et financières.
  - Une association nouvelle, peu outillée sur la gestion administrative et associative. En conséquence, certaines subventions fléchées vers l'aménagement du site n'ont pas été dépensées par l'association du fait de la difficulté administrative à mobiliser et gérer les crédits.
  - Un financement de fonctionnement limité ne permettant pas d'assurer une gestion optimale du bâti et de l'animation du site. En conséquence, une difficulté structurer et professionnaliser l'intervention qui repose sur une gestion bénévole en grande partie.
  - Pour simplifier le fonctionnement du dispositif (en l'absence de conventionnement, l'Etat n'a pas de regard sur les diplômes des membres de l'association, et sur les normes d'aménagement du bâti). Il est absent du tour de table des financeurs, ce qui limite les moyens mobilisables pour le fonctionnement du site.
- Un bâti dégradé qui n'offre pas les conditions d'accueil et d'hébergement optimale.
  - Dans un état dégradé, le bâtiment n'a pas pu être réhabilité pour des conditions d'accueil optimales (sous peine d'investissements colossaux). Cette situation souligne l'importance de définir des critères socles dans la sélection des bâtiments à mobiliser.
  - De nombreux problèmes structurels et de fonctionnement impactent la vie sur le site : les problématiques sanitaires (fosses septiques) et électriques (coupures de courant récurrentes).
- Un site « sous-exploité » :
  - Le site a accueilli sur deux ans, 9 personnes, alors que l'objectif visé prévoyait le double;
  - A la fermeture du site prévue à l'été 2024, 7 personnes relevant du dispositif d'accueil des familles ukrainiennes seront relogées par l'Etat et 2 autres relèveront du SIAO. Toutefois, ces perspectives de sorties ne sont pas encore identifiées.

« Sur la base de cette expérience, on peut composer des arrivées différées de personnes qui ne se connaissent pas sur les sites intercalaires et l'asso saura gérer. »